

Mairie de LA CHEVALLERAI

14 Place de l'Eglise
44810 LA CHEVALLERAI
☎ 02.40.79.10.12 -
mairie@lachevallerais.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LA CHEVALLERAI, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Tiphaine ARBRUN, Maire

Présents : Tiphaine ARBRUN, Stéphane GASNIER, Sophie BRUNET, Frédéric PIRAUD, Béatrice ADAM, Martial DURAND, Delphine TISSOT, Anthony MARSAIS, Thierry MONNEREAU, Christelle TEXIER, Laëtitia VINCE, Sandra DIETZI, Aurélien DOUCHIN, Jérôme LETURGEZ, Axelle BOISSEAU ;

Absents : Eric MAINGAULT (Pouvoir à Béatrice ADAM), Tiphaine BLAIN (Pouvoir à Delphine TISSOT), Laurent JEANNEAU (Pouvoir à Stéphane GASNIER) ;

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Frédéric PIRAUD est élu secrétaire de séance

DELIBERATION 2021-61 : CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-AUBIN – FIXATION DU FORFAIT COMMUNAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 ;

Mme Le Maire présente au conseil municipal le montant total des frais de fonctionnement de l'école publique. Ils s'élèvent à 95 726,08 € pour l'année 2020 inclus les frais de personnel des agents spécialisés des écoles maternelles, de surveillance et d'entretien des locaux. Soit un coût de fonctionnement moyen de 613,63 euros/élève scolarisé.

Le coût doit être différencié entre les élèves scolarisés en élémentaire et ceux scolarisés en maternelle. Le calcul s'effectue selon les modalités suivantes :

	Elémentaire	Maternelle
Coût global	35 708,78 €	60 017,30 €
Nombre d'élèves scolarisés à la rentrée scolaire 2018	106	50
Forfait communal	336,88 €	1 200,35 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe le forfait communal de l'école Saint-Aubin à 1 200,35 € par élève de maternelle et à 336,88 € par élève scolarisé en élémentaire pour l'année scolaire 2021/2022 La participation pour les fournitures scolaires s'élèvent à 48 € par élève ;

DELIBERATION 2021-62 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 ;

Chaque année, le conseil municipal fixe le budget alloué à l'école publique pour ces dépenses de fonctionnement.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de fixer le budget annuel de fonctionnement accordé à l'école publique pour l'année scolaire 2021/2022/ à 68 € par élève.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide le budget annuel de fonctionnement accordé à l'école publique

DELIBERATION 2021-63 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE SAINT-AUBIN ;

Mme Le Maire expose que lors d'épisodes de canicule, la salle de motricité n'est pas adaptée à l'accueil des enfants. L'école Saint-Aubin a été sollicitée pour la mise à disposition des salles de classe lors de fortes chaleurs : deux salles de classe pour l'accueil des enfants de plus de 6 ans, la salle de motricité et les sanitaires attenant.

Elle invite le conseil municipal à l'autoriser à signer une convention de mise à disposition des locaux de l'école Saint Aubin pour l'ALSH.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer la convention de mise à disposition.

DELIBERATION 2021-64 : TARIF DES STAGES ETE 2021 ALSH ;

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs ALSH pour l'été 2021.

	Tarif plancher	Taux d'effort	Part fixe	Tarif plafond
	7,65 € + 50% séjour		4 € +50% séjour	15,50 € + 50 % séjour
La vallées des Korrigans	19,90 €	0,0073	16,25 €	27,75 €
Teleski - Nozay	23,85 €	0,0073	20,20 €	31,70 €
Stage poney club - 4jrs	58,10 €	0,0073	43,50 €	89,50 €
Séjour intercentre	32,50 €	0,0073	25,20 €	48,20 €
Sortie O'Gliss	25,80 €	0,0073	22,15 €	33,65 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les tarifs proposés.

DELIBERATION 2021-65 : MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE ET A L'ALSH – ATTRIBUTION DU MARCHE ;

Mme Le Maire expose qu'un appel d'offres a été lancé pour renouveler le contrat de fourniture de repas au restaurant scolaire. Une offre a été reçue. Elle provient de l'entreprise Convivio notre prestataire actuel. Il était demandé aux entreprises de nous faire deux propositions. Une offre de base avec 4 composants et 30 % de bio et une variante avec 5 composants et 30 % de bio. Elle présente aux élus les propositions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents valide l'offre de l'entreprise Convivio pour un montant de 2,59 € H.T par repas enfant et 2,80 € H.T par repas adulte.

DELIBERATION 2021-66 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28/02/2020 – MODALITES DE TRANSFERT DE L'ACTIF DE L'AFR ;

Mme Le Maire expose au conseil municipal que lors de la réunion du 20 février 2020, le conseil municipal avait nommé M. Jacky CLOUET pour représenter la commune et signer l'acte notarié de dissolution de l'Association Foncière de Remembrement. Suite à sa démission, il convient de le remplacer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents nomme M. Stéphane GASNIER comme représentant de la commune lors de la signature de l'acte notarié de la dissolution de l'AFR.

DELIBERATION 2021-67 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS :

Mme le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission de M. Jacky CLOUET, il convient de le remplacer pour représenter la commune dans diverses instances.

Le conseil municipal après un vote à main levée et à l'unanimité nomme les membres suivants :

Instance extérieure/ Commission	Nombre des représentants	Délégués/Représentants du Conseil Municipal
SYDELA	2 délégués titulaires 2 délégués suppléants	Délégués titulaires - Frédéric PIRAUD - Eric MAINGAULT Délégués suppléants - Delphine TISSOT - Tiphaine ARBRUN
Association AIRE (travaux sur la voirie et bâtiment	Interlocuteur privilégié (pas de représentant au sein du CA)	Sophie BRUNET
CIAPH - Commission accessibilité intercommunale	1 représentant	Frédéric PIRAUD
Correspondant Sécurité routière	1 correspondant	Frédéric PIRAUD
Commission d'appel d'offres - Procédures formalisées	Composition - Maire Présidente - 3 membres titulaires - 3 membres suppléants <i>(scrutin de liste)</i>	Titulaires : Christelle TEXIER, Thierry MONNEREAU, Aurélien DOUCHIN Suppléants : Eric MAINGAULT

**DELIBERATION 2021-68 : MISE EN PLACE D'UN CONSEIL D'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE –
DESIGNATION DE REPRESENTANTS :**

La commune doit nommer un représentant pour siéger au conseil d'exploitation du centre aquatique intercommunal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité nomme M. Stéphane GASNIER comme représentant de la commune auprès du conseil d'exploitation du centre aquatique.

DELIBERATION 2021-69 : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°1.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		
	Crédits votés au BP	Modification	Crédits suite à la décision modificative
C/ 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0 €	+ 5 500 €	5 500 €
C/ 022 – Dépenses imprévues	3 532,13 €	- 3 532,13 €	0 €
C/6256 - Missions	4 000 €	- 1 967,87 €	2 032,13 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré (17 Pour et 1 abstention) autorise Mme Le Maire à procéder à la décision modificative budgétaire.

DELIBERATION 2021-70 : MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ;

Filière administrative	Catégorie	Poste	Temps de travail	de	Effectifs budgétaires	Modification temps de travail
Adjoint administratif	C	Agent d'accueil	21h		1	21h30

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité à autoriser le maire à procéder à la modification du temps de travail du poste.

DELIBERATION 2021-71 : INSTALLATION D'UNE CLOTURE A L'ECOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION ;

Mme Le Maire présente au conseil municipal une demande de financement auprès de la région Pays de La Loire au titre du Fonds Régional de Développement des Communes pour l'installation d'une clôture à l'école publique. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.		
Dépense	Montant HT	Financeurs	Dispositif	Montant sollicité
Installation clôture	10 060,20 €	Région	FRDC	1 006 €
		Commune	Autofinancement	9 054,20 €
Total	10 060,20 €	Total		10 060,20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a validé le plan de financement et autorisé le Mme le maire à déposer une demande de subvention.

DELIBERATION 2021-72 : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ;

Conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, voici les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation générale du Conseil Municipal :

- Signature d'un devis de 1 650 € TTC pour l'organisation d'un stage découverte auprès de « l'écurie Pascal Leroy » à Blain pour l'ALSH ;
- Signature d'un devis de 5 778,43 € auprès de l'entreprise L.M.S pour le remplacement des menuiseries dans la salle de motricité ;
- Signature d'un devis de 534,25 € auprès de « Atout Pro » pour l'achat de vêtements de travail ;
- Signature d'un devis de 1 086,96 € pour l'achat de produits d'entretien ;
- Signature d'un devis de 864 € pour l'organisation de deux sorties au téléski nautique de Nozay pour l'ALSH ;
- DIA 044221 21 B 0006 : Refus de préempter
- DIA 044221 21 B 0007 : Refus de préempter
- DIA 044221 21 B 0008 : Refus de préempter
- DIA 044221 21 B 0009 : Refus de préempter
- DIA 044221 21 B 0010 : Refus de préempter

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie.

DELIBERATION 2021-73 : CREATION D'UN POSTE SAISONNIER :

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que les collectivités peuvent temporairement recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Elle invite le conseil municipal à l'autoriser à recruter un saisonnier pour une durée maximale de 6 mois pour renforcer le service techniques.

Grade retenu	Temps de travail	Durée du contrat	Rémunération	Missions
Adjoint technique	Temps complet	6 mois maximum	1er échelon du grade	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (voirie, espaces verts, bâtiment)

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, à autoriser Mme Le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité des services techniques pour une durée maximum de 6 mois.

Questions diverses :

- Intervention de M. Christophe JOBERT, responsable du pôle transport-environnement de la CCRB, au sujet du déploiement de la redevance incitative ;
- Point sur l'intercommunalité ;
- Renouvellement du site internet ;
- Vol de grilles d'égout sur la commune ;
- Chats errants sur la commune ;
- Avancement du projet d'antenne Free ;
- Programmation des « Rendez-vous de l'Erdre » le 25 aout sur la commune ;

Fin de séance : 22h30

Fait à LA CHEVALLERAI, le 16 juillet 2021

Le Maire,
Tiphaine ARBRUN
Pour le Maire empêché, l'adjointe déléguée
Sophie BRUNET

